

L'édito

Nous avons tous constaté que les problèmes de circulation dans notre commune s'intensifient d'année en année en raison de l'augmentation du trafic automobile de transit. La commission mobilité, après avoir mené en début de mandat des réunions publiques qui regroupaient les riverains de la plupart des rues du village, réfléchit depuis aux solutions à mettre progressivement en œuvre afin de ralentir la vitesse et réduire le trafic dans la commune.

Dans ce cadre, une réunion de la commission avec les référents de rues¹ s'est tenue le 21 octobre 2023. De la discussion a émergé l'idée d'étendre l'actuelle zone 30 à l'ensemble du village. Elle a été unanimement soutenue par les participants qui se veulent être une force d'appui pour le Maire dans sa négociation/confrontation avec les services départementaux de la DDE en matière de réduction de la vitesse sur les départementales qui traversent la commune.

Cette proposition a donc été portée à la connaissance de tous les édiles lors du dernier conseil municipal, le 24 novembre. Monsieur le Maire ne s'est pas montré défavorable à cette mesure mais il a demandé qu'elle soit mise en regard des moyens financiers nécessaires pour la faire respecter. À ce titre, deux commissions mobilité auront lieu, en décembre (le 13) et en janvier. Elles seront élargies à tous les conseillers municipaux afin d'éclairer les enjeux de cette mesure si importante pour notre village. Une décision définitive devrait alors être prise, vraisemblablement lors du conseil municipal de février 2024.

Pour notre part, à Alternesles nous y sommes très favorables. En effet nous pensons que le passage à 30 km/h de toutes les voies de circulation du village et sa publicité maximale, via une signalisation renforcée, permettrait d'envoyer un message fort aux automobilistes en transit. Ils sauraient désormais que la maîtrise de la circulation dans notre village est notre priorité : pour la sécurité des usagers de la route et des piétons, pour la tranquillité des riverains et pour la santé de tous les Neslois.

Marc Ropert, conseiller municipal,
membre de la commission mobilité.

(1) Référent de rue : habitant désigné lors des réunions de rue pour représenter les riverains et faire le lien avec la commission mobilité de la commune.

LE PLU DE NESLES, UN SECRET D'ÉTAT ?

Après le lancement des études il y a 9 ans (oui, neuf ans !) et un silence complet de la part de la direction municipale depuis la dernière réunion publique il y a cinq ans, le 30/11/2018, il est prévu de mettre l'approbation du PLU à l'ordre du jour du conseil municipal le 26 janvier prochain. Mais en quoi consiste le PLU, au juste ?

Instauré par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000, le PLU est un document d'urbanisme, qui, à l'échelle de la commune, traduit le projet municipal d'aménagement et d'urbanisme pour les 12 ans à venir. Ce document, qui a force de loi (il prend la suite du POS, Plan d'Occupation des Sols), fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. Le PLU est élaboré dans le cadre législatif en vigueur par la commission municipale ad hoc issue du conseil municipal. A la fin de son élaboration, il sera *approuvé* par le conseil municipal, puis *promulgué* après enquête publique, pour devenir opposable aux tiers.

Alors que depuis des mois - des années - AlterNesles interpelle la majorité municipale sur le PLU (dernier rappel dans la Feuille Alternée d'octobre 2021) alors que cette même majorité refuse obstinément de communiquer à son opposition tout élément d'étude sur le sujet (alors même que la loi l'y oblige)¹, le Maire annonçait en conseil municipal le 29 septembre dernier que la séance suivante, le 20 octobre, serait consacrée à la présentation du PLU de Nesles par le bureau d'urbanisme en charge de l'étude. Curieusement, alors que cette question a occupé un bon quart d'heure de la séance (j'y assistais) le procès-verbal des délibérations publié sur le site de la mairie, qui s'étale pourtant sur 24 pages, ne contient pas un mot concernant cette annonce. Pas un mot non plus dans le bulletin

d'information municipale de septembre, distribué fin octobre.

POURQUOI UN TEL SILENCE ?

La majorité municipale avait pourtant pris des engagements précis pour l'information et la communication de ce projet essentiel pour l'avenir de la commune.

Ainsi, l'article de 3 pages du bulletin d'informations n° 111 (décembre 2015, disponible sur www.alternesles.eu) annonçait avec un luxe de détails dans son paragraphe 4 : "la concertation, une étape essentielle à l'élaboration d'un projet partagé", que le conseil municipal allait "prévoir, tout au long de la démarche du PLU, l'organisation de temps de concertation... des réunions et expositions publiques...". Notons l'emploi du pluriel.

En fait, de cette concertation annoncée, rien n'a eu lieu.

Les engagements de 2015, conformes à la loi, n'ont pas été tenus pendant les 9 ans qu'ont duré les études du PLU.

Avec AlterNesles, exigez qu'ils soit respectés pendant les 8 dernières semaines, décisives, qui nous séparent de sa promulgation.

PARTICIPEZ MASSIVEMENT À LA RÉUNION PUBLIQUE DU VENDREDI 12 JANVIER ET À L'ENQUÊTE PUBLIQUE QUI SUIVRA...

Interpelez vos élus, et faites entendre votre voix.

Jean-Yves HANNEBERT

(1) refus définitif (au mépris la loi - article L.120-1 du Code de l'Environnement) de communiquer l'évaluation environnementale du PLU, signifié le 15 décembre 2021 en Mairie, au cours d'une réunion entre la direction municipale et la direction d'AlterNesles. Ce refus a été consigné dans le compte-rendu de la réunion.

GRANDIR À NESLES (PARTIE II)

Les enfants d'âges maternelle et élémentaire ont plus d'occasions de partager des moments ensemble, que ce soit dans le cadre scolaire et au-delà, notamment par la participation aux activités extra-scolaires qu'offre le village, même si d'autres idées pourraient émerger pour étendre cela.

Une fois l'enfant devenu collégien, son envie de se tourner vers l'extérieur et d'être sans ses parents dans des espaces autres s'affirme ou se confirme. A l'inverse, les occasions de vivre des événements avec ses pairs sur le village se raréfient !

Les adolescents développent leur réseau social au-delà du village, mais restent grandement tributaires de leurs parents pour l'entretenir hors les temps scolaires, l'offre de transport en commun restant trop rare pour une autonomie de déplacement et de circulation au-delà de nos frontières.

Certaines communes décident de financer une partie du permis de conduire des jeunes, c'est une belle preuve de soutien à cette autonomie nécessaire pour devenir adulte.

C'est parce que notre village n'a pas encore su répondre aux besoins des jeunes de se retrouver chez eux, dans le village, mais hors de leur foyer, que l'échappée adolescente se dessine sous cette forme, entretenant la dépendance parentale pour les déplacements.

Bien sûr, la nature les accueille les bras ouverts, mais nous savons bien que la météo et la chasse viennent parfois compromettre ces rendez-vous extérieurs.

Si nous imaginions un lieu d'accueil/une maison pour les jeunes, où ils pourraient se retrouver, être ensemble, rêver, discuter, penser et avoir envie de concrétiser leurs idées et leurs projets dans le village, leur vie nesloise serait plus vivante et dynamique qu'elle ne l'est à ce jour.

Offrir des espaces d'accompagnement, d'écoute et de pensée à nos jeunes pour qu'ils puissent se construire dans le lien aux autres serait un début pour accueillir la jeunesse et ses questionnements.

Un bois communal à Nesles ? Les bois qui jalonnent le territoire de Nesles ne sont pas toujours très bien entretenus par leurs propriétaires, c'est une source de tracas pour la commune car les frondaisons des arbres ou les troncs morts empiètent souvent sur le domaine public. Beaucoup les laissent à l'abandon car ils n'habitent plus la commune depuis longtemps, voire parfois, ne sont même pas au courant qu'ils détiennent une parcelle. Aussi ils pourraient être intéressés de la vendre à la commune. On pourrait alors progressivement constituer un bois communal au sein du village source d'agrément et d'énergie verte pour tous.

Nous ne pouvons pas rabattre sur le collège ou le lycée les seules occasions sociales où nos jeunes sont confrontés à d'autres adultes éducateurs pour penser, avec leurs pairs, leur rapport au monde, pour élaborer leur place dans la société, pour s'essayer à débattre, pour se confronter à l'autre, dans sa différence ou sa ressemblance.

Leur donner une place jusqu'à leur majorité dans le conseil municipal des jeunes serait le signe de la considération que nous avons de la richesse qu'ils peuvent apporter à tout âge de leur jeunesse.

Imaginer un forum des métiers pour les jeunes, en passe de devenir adulte, pourrait être une autre occasion de mûrir un avenir, de découvrir et de se projeter dans un parcours professionnel ou étudiant spécifique, et leur donner envie de s'inscrire à leur tour dans le village.

Il paraît évident que plus on prend soin de l'autre, plus l'autre va intégrer l'expérience que prendre soin lui est favorable et adoptera plus volontiers cette attitude avec les autres autour de lui. C'est un cercle vertueux qu'il faut créer en prenant soin de la jeunesse !

Tisser les liens entre les générations est une autre idée allant dans ce sens : raconter l'histoire du village aux jeunes et/ou leur permettre de découvrir les particularités de la nature des alentours, seraient autant de possibilités d'approfondir la connaissance de leur environnement, en leur donnant une place, pour qu'ils portent à leur tour l'histoire nesloise, comme étant une part de leur existence.

Nos jeunes sont les futurs citoyens du village, mais sans cette attention portée sur les problématiques spécifiques (société, études, métier, sexualité, écrans...) qui les traversent et sur les fondements de leur vie au village, nous ne leur offrons pas la possibilité d'avoir envie de s'investir dans le village pour l'heure et l'avenir.

Alors, on se retrouve les manches pour les jeunes ?

Clarys Sanchez-Vercruyce,
psychologue

Ici votre avis compte !

Dites-nous ce que vous pensez de la Feuille Alternée !

Rendez-vous sur [alternesles.eu](https://alternesles.eu/2023/12/13/vous-avez-la-parole) (<https://alternesles.eu/2023/12/13/vous-avez-la-parole>) pour donner votre avis sur nos publications.